



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2018

JCT/IC/NL – N° VILLE_2018DL111

Date de convocation : 8 novembre 2018

Affichage du compte-rendu : 22 novembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : SOLIDARITÉ MAIRES DE L'AUDE

L'an deux mille dix huit, le quinze novembre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Claude COLIN, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Gérard POTIRON, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Eddie BREVALLE (donne pouvoir à Alain LEGRAS), Eliane LEON (donne pouvoir à Thierry HAON), Christiane PUTHOD (donne pouvoir à Martine BONNAUD), Cécile TOURNIER (donne pouvoir à Jean-Claude TALBOT), Céline BARIOZ (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Joël CAS (donne pouvoir à Réjane CLOUPET), Annie BERTON (donne pouvoir à Sylviane STRETTI)

Excusés / absents : Souade KACI, Philippe COLSON

Secrétaire de séance : Eric MAILLET

Rapporteur : Jean-Claude TALBOT

Le lundi 15 octobre 2018 restera une journée noire pour l'ensemble des Audois et Audoises sinistrés par des inondations dévastatrices et imprévisibles.

L'Association des Maires de l'Aude et le Département de l'Aude ont souhaité lancer un appel national aux dons afin d'apporter un soutien financier indispensable aux villes sinistrées.

Ne pouvant rester indifférents aux colossaux dégâts matériels subis par quelques 70 communes, l'unanimité des présidents des groupes politiques du conseil municipal de Corbas proposent de voter une subvention de solidarité qui sera affectée à la reconstruction des équipements publics dévastés au sein des communes Audoises.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 3.000 € au département de l'Aude dans le cadre de la « Solidarité communes Audoises 2018 » aux coordonnées bancaires suivantes :

Paierie Départementale de l'Aude (Département de l'Aude)

RIB : 30001 00257 C1120000000 74

IBAN : FR30 3000 1002 57C1 1200 0000 074

BIC : BDFEFRPPCCT

N° SIRET : 221.100.019.000.19

Code APE : 751A

- **DIT** que la dépense sera imputée sur le compte 65733 du budget.
- **PRÉCISE** que ce versement doit avoir pour objet de financer les équipements publics dévastés par l'inondation du 15 octobre 2018.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.